

Conseil métropolitain du 20 juin 2024

Délibération

DGS/SAA

Rapporteur : Mme Appéré N.

C 2024-070 - Administration générale - Mission d'information, d'évaluation et d'études sur les travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets (UVE) de Villejean (Règlement Intérieur - chapitre III)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

La séance est ouverte à 18h38.

Présents : Mme Affilé G., Mme Appéré N. Présidente, Mme Armand R., Mme Bentz-Fontanel N., Mme Besserve L., M. Bettal K., Mme Binard V., M. Bonnin P., Mme Bouchonnet I., Mme Brière L., M. Caillard M., M. Careil B., Mme Casacuberta-Palmada M., M. Chapellon D., M. Chevance C., M. Chouan A., M. Cochaud Y., M. Compagnon C., M. Cressard A., M. Crocq A., M. Daucé H., M. Dehaese O., M. Demolder M., M. Desmots X., Mme Ducamin M., M. Du Mottay E., Mme du Plessis d'Argentré L., M. Esneault A., Mme Faucheux V., M. Fouillère C., Mme Frisque C., Mme Galic S., Mme Gandon C., Mme Gasté C., M. Goater J., Mme Gobaille F., M. Godefroy F., M. Guéret S., M. Hamon L., M. Hervé M., M. Hervé P., M. Houssin R., M. Huaumé Y., Mme Id Ahmed Z., M. Jeanvrain M., Mme Koch L., M. Labbé S., M. Lahais T., M. Le Bihan T., M. Le Bougeant D., Mme Le Gall J., M. Le Gentil M., M. Lefevre G., M. Legagneur J., Mme Lenormand M., M. Lesné B., Mme Louapre F., Mme Maheo A., Mme Marie A., M. Monnier J., M. Morel C., M. Morvan F., M. Nadesan Y., Mme Pellerin I., Mme Pétard-Voisin C., M. Pinault P., M. Pollet M., M. Prigent A., M. Prizé L., M. Puil H., Mme Quemener A., M. Rouault J., M. Roullé P., Mme Rousset E., M. Ruello J., M. Salmon P., M. Savignac J., Mme Schoumacker E., M. Sémeril S., M. Sicot P., M. Thébault P., M. Theurier M., M. Travers D., Mme Vincent S., Mme Zamord P., M. Yvanoff D..

Ont donné procuration : Mme Andro R. à Mme Affilé G., Mme Béchet A. à M. Goater J., M. Boucher N. à Mme Id Ahmed Z., Mme Boukhenoufa F. à Mme Binard V., Mme Chevalier M. à M. Chapellon D., Mme David C. à Mme Schoumacker E., Mme Deniaud M. à M. Theurier M., M. Depouez H. à Mme Le Gall J., Mme Gautier N. à M. Rouault J., M. Guillotin D. à Mme Rousset E., Mme Jehanno A. à M. Compagnon C., M. Kermarrec A. à M. Morvan F., Mme Leboeuf V. à M. Le Bihan T., Mme Letourneux G. à M. Le Bougeant D., Mme Madiot M. à M. Lefevre G., Mme Papillion C. à M. Hamon L., Mme Parmentier M. à M. Prigent A., M. Pinchard J. à M. Careil B., Mme Pronier V. à Mme Faucheux V., Mme Remoissenet L. à M. Du Mottay E., Mme Rougier G. à M. Le Gentil M., Mme Roux C. à M. Dehaese O., M. Simon L. à Mme Ducamin M., M. Stephan A. à M. Nadesan Y., Mme Tonon S. à M. Travers D..

Absent/Excusé : M. Monnier D..

Le quorum s'élève à 57 et est atteint pour l'ensemble des délibérations examinées.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 14 juin 2024 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024 est lu et arrêté.

La séance est levée à 23h23.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1 et L2121-22-1

EXPOSÉ

Madame la Présidente a été saisie de la demande de mise en place d'une mission d'information et d'évaluation relative au marché de travaux de restructuration de l'UVE, au contrat de concession de l'UVE, au budget annexe Déchets, à l'évolution de la TEOM et à l'impact sur le budget annexe réseau de chaleur.

Considérant que la demande est formulée par 20 élus, soit plus d'un sixième des membres de l'assemblée, et que l'objet de la demande constitue une question d'intérêt métropolitain, le Conseil - conformément aux articles 21 et 22 du règlement intérieur du Conseil métropolitain - doit se prononcer sur la création de cette mission, ainsi que sur la composition, les moyens mis à disposition et la durée de la mission, celle-ci ne pouvant excéder six mois à compter de sa création.

- Composition

La mission d'information sera composée de 15 membres du conseil métropolitain, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, désignés par chacun des groupes politiques constitués au sein du Conseil :

- Groupe Un avenir partagé pour notre Métropole : 7 membres
- Groupe écologiste de Rennes Métropole : 3 membres
- Groupe des Maires et élus indépendants de Rennes Métropole : 3 membres
- Groupe communiste : 1 membre
- Groupe Ensemble pour Rennes Métropole : 1 membre

- Fonctionnement et moyens

L'article 21 du règlement intérieur prévoit que le Conseil arrête les moyens mis à disposition de la mission.

La Direction Générale des Services mettra à disposition de la mission le Service de la Direction Générale (SDG) pour assurer le secrétariat et le bon fonctionnement des travaux de la mission.

Lors de la première réunion de la mission, un règlement intérieur sera proposé, définissant le fonctionnement de la mission (présidence de la mission, désignation d'un rapporteur, calendrier, méthodologie de travail, déroulement des séances...).

- Durée

La durée de cette mission est fixée à 6 mois à compter de la date de la présente délibération. Son rapport sera adressé à la Présidente de Rennes Métropole dans le mois qui suit l'expiration de la mission et fera l'objet d'un débat lors de la réunion du Conseil métropolitain au cours duquel le rapport sera présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

A l'unanimité,

- de décider de créer une mission d'information relative aux travaux de restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets (UVE) ;
- d'arrêter la durée, la composition et les moyens affectés à la mission d'information, d'évaluation et d'études.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Pour La Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Olivier Dehaese

Laurence QUINAUT